

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 46

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 2 QUINQUIES

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 2411-12 du code général des collectivités territoriales est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même